



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.

MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -

SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Objet de la délibération 26-01

Création de trois postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **décide** la création de trois postes d'adjoints,
- ✓ **précise** que leur entrée en fonction interviendra dès leur élection.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026



Carletti



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

*L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-02

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, délègue au Maire tous pouvoirs pour :

- ✓ arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;
- ✓ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- ✓ passer les contrats d'assurance,
- ✓ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- ✓ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- ✓ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- ✓ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5.000 €,
- ✓ exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ;
- ✓ intenter, au nom de la commune, toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- ✓ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux ;
- ✓ prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- ✓ demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- ✓ procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- ✓ décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le Premier Adjoint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 21 MAR. 2026
et publication ou notification
du 21 MAR. 2026



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

*L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-03

Autorisation de dépenses au compte 6257 « Réceptions »

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur les dépenses qui peuvent être prises en charge par le compte 6257 « Réceptions ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les frais de réception engagés lors des évènements détaillés ci-dessous, pourront être pris en charge au compte 6257 :

- ✓ Vœux aux habitants et présentation du bilan annuel,
- ✓ Apéritif et repas de fin d'année du Conseil Municipal, avec le personnel communal et la population,
- ✓ Présentation à la population des conseillers et du programme de travail à l'occasion d'un nouveau mandat,
- ✓ Visite sur la Commune de personnalités,
- ✓ Réunions de travail ou de chantier avec des administrations, des élus, des professionnels,
- ✓ Manifestations de promotion ou de commémoration organisées par la mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-04

Indemnisation du maire et des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24,

Le Conseil Municipal fixe comme suit les indemnités du Maire et des Adjoints, à compter de leur prise de fonctions :

- ✓ **Indemnité du Maire** : taux maximal prévu par la loi, soit **28.10 % de l'indice 1027**,
- ✓ **Indemnité des Adjoints** : taux maximal prévu par la loi, soit **10.89 % de l'indice 1027** par adjoint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

*L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-05

Commission d'Appel d'Offres

Le **Maire** informe l'Assemblée qu'il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres ; elle précise qu'outre elle-même qui en assure la présidence, cette commission comprend trois membres et trois suppléants.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, procède au vote et sont élus :

- **Membres titulaires :**
 - M. Jean-Raoul BRUN (élu par 11 voix sur 11 votants)
 - M. Gérard HENRY (élu par 11 voix sur 11 votants)
 - Mme Léna MOUNIER (élue par 11 voix sur 11 votants)

- **Membres suppléants :**
 - Mme Véronique MAURO (élue par 11 voix sur 11 votants)
 - M. Jean-Claude MIVIELLE (élu par 11 voix sur 11 votants)
 - M. Jean-Barthélémy VAUTEL (élu par 11 voix sur 11 votants)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **27 MAR. 2026**
et publication ou notification
du **27 MAR. 2026**





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-06

*Election des représentants de la Commune
auprès de la Mission Locale Dracénie-Verdon*

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune à l'Assemblée Générale de l'association de la Mission Locale « Dracénie-Verdon ».

A l'unanimité, sont élues :

- Mme Martine BOYER : Titulaire
- Mme Véronique MAURO : Suppléante

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026






EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-07

Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association COFOR ALEC 83 (Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var)

Vu l'adhésion de la Commune de La Martre à l'Association COFOR ALEC 83,

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune auprès de cette association, conformément à l'article 6 des statuts de celle-ci et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses représentants et peut les remplacer à tout moment pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents, en tant que délégués de la commune à l'Association COFOR ALEC 83 :

- ✓ déléguée titulaire : Madame Raymonde CARLETTI
- ✓ délégué suppléant : Monsieur Jean-Claude MIVIELLE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-08

Mise en place d'un correspondant défense

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un conseiller municipal qui assurera la liaison entre la commune et le Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité des membres présents,

Monsieur Jean-Claude MIVIELLE,
domicilié 270 chemin de Fontvieille - 83840 LA MARTRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.

MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -

SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Objet de la délibération 26-09

*Election des délégués du Conseil Municipal
au comité syndical du PNR du Verdon*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts et l'article L 2121-21,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon validés par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2025,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que soient élus en tant que représentants de la Commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon :

- en tant que délégué titulaire : M. Jean-Claude MIVIELLE
- en tant que délégués suppléants : M. Jean-Barthélémy VAUTEL
Mme Cécile LOTH.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** procède à l'élection d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants de la Commune de La Martre au Syndicat Mixte de Gestion du PNR du Verdon :

- M. Jean-Claude MIVIELLE : délégué titulaire (élu par 11 voix sur 11 votants)
- Monsieur Jean-Barthélémy VAUTEL : délégué suppléant (élu par 11 voix sur 11 votants)
- Madame Cécile LOTH : déléguée suppléant (élue par 11 voix sur 11 votants)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.

MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -

SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Objet de la délibération 26-10

Désignation des délégués au SIVOM NORD ARTUBY-JABRON

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner deux représentants de la commune au SIVOM NORD ARTUBY-JABRON, ainsi qu'un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme représentants de la commune au SIVOM NORD ARTUBY-JABRON, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Mme Raymonde CARLETTI : déléguée titulaire
- ✓ M. Gérard HENRY : délégué titulaire
- ✓ M. Jean-Barthélémy VAUTEL : délégué suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.

MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -

SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Objet de la délibération 26-11

Désignation du délégué à la Commission Syndicale ARTUBY

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner un représentant de la commune à la commission syndicale ARTUBY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme représentant de la commune à la Commission Syndicale ARTUBY, à l'unanimité des membres présents :

✓ Mme Raymonde CARLETTI

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-12

Election des représentants de la Commune auprès du TERRITOIRE d'ENERGIE VAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2001 portant création du *TERRITOIRE d'ENERGIE VAR* ;
Vu l'article 5 des statuts du *TERRITOIRE d'ENERGIE VAR* du 6 décembre 2019 « Composition du Comité Syndical » ;
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du *TERRITOIRE d'ENERGIE VAR* ;

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, :

- ✓ comme délégué titulaire : M. Jean-Barthélémy VAUTEL (élu par 11 voix sur 11 votants)
- ✓ comme délégué suppléant : M. Jean-Raoul BRUN (élu par 11 voix sur 11 votants).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.

MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -

SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Objet de la délibération 26-13

Election des délégués du Conseil Municipal auprès du SIVU Ecole de La Bastide

A la demande du Maire, le **Conseil Municipal** procède à l'élection, par scrutin secret uninominal, des délégués titulaires et suppléants auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Ecole de La Bastide.

Après un vote à bulletin secret, les délégués suivants sont élus :

- Délégués titulaires : M. Jean-Raoul BRUN (élu par 11 voix sur 11 votants)
Mme Léna MOUNIER (élue par 11 voix sur 11 votants)
- Délégués suppléants : M. Jean-Barthélémy VAUTEL (élu par 11 voix sur 11 votants)
M. David BONNET (élu par 10 voix sur 11 votants)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11 Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MAURO V. - MOUNIER L.
En exercice : 11 MM. BONNET D. - BRUN J.-R. – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. -
qui ont pris part à SEPE P. – VAUTEL J.-B.
la délibération : 11

Objet de la délibération 26-14

Désignation d'un représentant auprès du CLIC de la Dracénie

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Commune auprès Centre Local d'Information et de Coordination.

A l'unanimité, sont élues :

- Mme Martine BOYER, déléguée titulaire,
- Mme Véronique MAURO, déléguée suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAR. 2026
et publication ou notification
du 27 MAR. 2026

